

Suisse

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **71 (1983)**

Heft [11]

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Elections fédérales : maintien de l'acquis



Vingt-cinq femmes siégeaient aux Chambres Fédérales à la fin de la dernière législature. Il n'y en aura pas une de moins et vraisemblablement pas une de plus au cours de la prochaine. La progression modeste mais régulière qui s'était manifestée ces dernières années a donc subi un coup d'arrêt, mais le recul redouté ne s'est pas produit.

Conseil des Etats

Au moment où nous mettons sous presse, nous ne connaissons pas encore l'issue du ballottage dans le canton du Valais. La socialiste Gabrielle Nanchen a remporté un brillant succès personnel en récoltant 27,5 % des voix au premier tour. Vous aurez entretemps appris par la presse quotidienne le sort que lui auront réservé les urnes au deuxième tour.

Pour le reste, on peut se féliciter de la ré-élection des trois sortantes qui se représentaient : Monique Bauer-Lagier (lib. GE), Esther Bühner (soc. SH) et Josi Meier (PDC LU). Emilie Lieberherr (soc. ZH) ne se représentait pas.

Conseil National

Les 15 sortantes qui se représentaient ont toutes été élues, certaines brillamment. Pour ne prendre que deux exemples romands, Heidi Deneys (soc. NE) et Amelia Christinat (soc. GE) font les meilleurs scores de leurs cantons respectifs. Les autres élues romandes sont : Françoise Vannay (soc. VS), Yvette Jaggi (soc. VD), Françoise Pitteloud (soc. VD), Geneviève Aubry (rad. BE francophone) et Valentine Friedli (soc. JU). Cette dernière est nouvelle. Saluons son arrivée sur la scène politique, et constatons que grâce à elle et à l'arrivée de Françoise Pitteloud en juin dernier, la représentation féminine romande au Conseil National (7 femmes) reste inchangée par rapport au début de la précédente législature, malgré le fait que Gertrude Girard-Montet (rad. VD) et Liselotte Spreng (rad. FR) ne se représentaient pas.

En Suisse alémanique, il faut saluer l'arrivée de six nouvelles : Vreni Spoerry-Toneatti (rad. ZH), Judith Stamm (PDC, LU), Barbara Gurtner (POCH, BE), Verena Grendelmeier (ind. ZH), Angeline Fankhauser (soc. BL), Leni Robert (rad. dissidente, BE).

Quinze sortantes + sept nouvelles = 22.

Un bilan mitigé

Si le tassement de la représentation féminine que l'on avait pu craindre ne s'est pas produit, on peut néanmoins se demander pourquoi la réalisation concrète de l'égalité en matière politique marque le pas.

Il est vrai que la relève de la vieille garde, dont les représentantes étaient fortement motivées par l'expérience de la lutte suffragiste, se fait mal. Il est indéniable que l'on

assiste à un manque d'enthousiasme de la part des jeunes et que certains partis, de leur côté, se font tirer l'oreille pour donner aux femmes une place honorable dans leurs rangs. Mais la véritable cause est sans doute plus profonde.

En l'état actuel de l'organisation sociale, assumer une charge politique, pour une femme qui a une famille et qui travaille est un véritable tour de force. Le véritable combat devrait se livrer au niveau du partage des tâches dans la famille et dans la communauté. Rien ne sert d'encourager les femmes avec plus ou moins de bonne foi à s'engager dans la vie politique si on ne leur fournit pas les conditions matérielles pour le faire.

Deux brefs commentaires encore. Premièrement : comment se fait-il que toutes les élues romandes au Conseil National, à l'exception de Geneviève Aubry, soient des socialistes, et que la seule romande du Conseil des Etats, Monique Bauer-Lagier, soit si peu à l'image de son parti, le parti libéral ? Pourquoi en Suisse alémanique les femmes des partis bourgeois semblent-elles avoir plus de chance ? Il y a là un intéressant sujet de réflexion, et nos colonnes sont ouvertes à celles de nos lectrices qui voudraient s'exprimer à ce sujet.

Deuxièmement : d'après une étude britannique publiée récemment, seules 12 % des femmes auraient participé aux élections fédérales de 1979. Ce chiffre est accablant, et prouve que les efforts des associations féminines pour intéresser les femmes à la chose publique sont plus que jamais nécessaires. Qui sait : si les 88 % d'abstentionnistes renonçaient à surveiller pendant un quart d'heure leur rôle du dimanche pour aller voter, la députation féminine s'accroîtrait peut-être de quelques unités ?

Silvia Lempen

CH 91 : la place des femmes

Une petite poignée de femmes figure parmi les membres de la commission « CH 91 » chargée de préparer l'Exposition Nationale de 1991, qui célébrera le 700^e anniversaire de la Confédération. Comme on le sait, cette exposition se tiendra en Suisse centrale, avec probablement deux points de chute principaux (Lucerne et Schwytz) et toute une pléiade de manifestations décentralisées dans l'ensemble de la région.

Trois de ces femmes, appartenant au groupe de travail « Thématique » (l'un des quatre groupes de travail dans lesquels sont répartis les quelque septante membres de la Commission) ont tenu à préciser, dans cette phase préparatoire, certains principes fondamentaux qui devraient

présider à la participation de femmes à ce grand événement national.

Linette Stich, présidente de la Fédération Suisse des Femmes Protestantes, Margrit Camenzind, présidente de la Fédération Suisse des Femmes Catholiques et Christiane Langenberger, présidente de l'Association Suisse pour les Droits de la Femme refusent l'idée d'un ghetto et souhaitent que la présence des femmes dans le cadre de l'Exposition soit « conforme à la réalité », c'est-à-dire qu'elle se manifeste « à tous les niveaux et dans tous les secteurs ». Cette exigence devrait au demeurant, selon elles, aller de soi, et il serait fâcheux que, à l'ère de l'égalité des droits, les femmes soient encore et toujours con-

traintes de recommencer à zéro la bataille pour la participation.

Cela ne signifie pas pour autant que les femmes soient prêtes à se couler dans un moule pré-existant. Il faut que la possibilité leur soit donnée de faire valoir une vision différente du monde et de la société. Cette même possibilité doit être donnée aux jeunes, les Suisses de demain.

M. Bernard Crettaz, membre du même groupe de travail et conservateur du Musée Ethnographique de Genève, déclarait ce printemps : « Il ne faudra pas que l'événement CH 91 devienne un pseudo-événement, qui ne sera que l'expression des groupes officiels de notre société, ni qu'il soit le produit d'une culture élitiste » (24 heures, 31 mai 1983).

Les requêtes des femmes semblent admirablement s'inscrire dans cette orientation. On se réjouit de voir ce qu'il en sortira dans les années à venir. — (sl)

Défense générale : le débat continue

Le mercredi 5 octobre, l'Association genevoise pour les droits de la femme, l'Association genevoise des femmes universitaires et le Centre de liaison des Associations féminines genevoises conviaient leurs membres à une table ronde sur la participation de la femme à la défense générale. Prenaient part au débat Mme Monique Bauer-Lagier, conseillère aux Etats, Mme Jacqueline Berenstein-Wavre, députée au Grand Conseil genevois, le docteur Eric Courvoisier, chef du service sanitaire cantonal pour la protection civile et lieutenant-colonel à l'armée, et Mme Ruth Meyer, présidente du groupe d'étude qui avait été chargé par l'état-major de la défense d'élaborer un rapport, destiné à la procédure de consultation, sur la participation de la femme à la défense générale, rapport qui contient plusieurs modèles de solution.

Femmes Suisses a publié, en mars 1983, tout un dossier sur ce problème. Mais comme le délai de réponse à la consultation est fixé à fin décembre 1983, il vaut la peine d'attirer l'attention sur quelques points saillants de la soirée.

Mme Ruth Meyer a insisté sur le fait que la défense générale n'est pas une alternative à la paix, mais un élément de notre travail pour la paix, qu'elle ne signifie nullement une militarisation du pays mais est un des moyens qui concourent à notre sécurité. Si Mme Meyer a rappelé que le concept de la défense générale découlait de la neutralité de l'armée suisse, qui est une obligation internationale issue du droit des gens, tous les orateurs ont évoqué la réalité des menaces extérieures provenant de l'accumulation d'armes atomiques et conventionnelles, ou des conflits idéologiques persistants entre l'Est et l'Ouest, le Nord et le Sud, ou chez nous en Occident en raison des disparités sociales.

Mme Bauer-Lagier se déclara favorable à la participation de la femme à la défense générale en raison du principe de l'égalité, du principe de solidarité et du principe de l'efficacité de la défense. Et tant les autres participants au débat que l'auditoire ont admis que les femmes comme les hommes pouvaient et devaient servir la patrie. Pour certains il n'était ni nécessaire ni souhaitable de rattacher le principe de la participation féminine à l'obtention par la femme de ses droits civiques ou de l'inscription dans la constitution fédérale du principe de l'égalité entre hommes et femmes. Si pour d'autres c'était l'inverse, on s'accordait à dire que toute la problématique résidait dans la manière de servir.

Mme Bauer-Lagier a tenu à rappeler que, dans son rapport du 27 juin 1973 aux Chambres fédérales sur la politique de sécurité, le Conseil fédéral avait affirmé que la politique de Défense de la Suisse devait se développer dans plusieurs directions : la défense armée, la protection civile mais aussi les bons offices, la défense des droits de l'homme, la solidarité partagée avec les plus démunis. Ce qui laisserait la porte largement ouverte à d'autres types de contributions.

Cependant, a précisé Mme Berenstein-Wavre, nous ne voulons pas que les femmes soient toujours des complémentaires, des bouche-trous, ni que ce soit encore une fois des hommes qui décident et nous disent que faire.

Alors que le docteur Courvoisier, devant un auditoire ahuri puis hilare, déclarait

que les cerveaux des femmes et des hommes ne fonctionnaient pas de la même façon, que les hommes avaient pour eux la logique cartésienne et les femmes l'intuition, que les femmes ne savaient pas créer et n'aimaient pas assumer des responsabilités, les participantes ont décidé de relever le défi et de créer un groupe de travail qui chercherait à formuler des propositions concrètes et novatrices. D'ores et déjà, il est souhaité que les femmes accèdent au pouvoir de décision, que des postes de responsabilité et de commandement leur soient réservés, que les valeurs féminines soient mises en avant plutôt que les valeurs masculines d'autorité, de hiérarchie et de force, que lorsque la participation à la défense générale revêtira en pratique plusieurs formes, les femmes — et pourquoi pas les hommes — aient le libre choix.

Adrienne Szokoloczy-Grobet

Lire également à propos de ce débat, la lettre de lectrice publiée en page 23.



Monique Bauer-Lagier

Suisse en bref

Mutterland

Une députée, absente lors de l'assermentation du Grand Conseil zurichois, sera-t-elle exclue de cette enceinte pour avoir refusé de prêter serment par écrit en utilisant la formule qui parle de Vaterland et de Bürger ? Elle voudrait voir ces mots remplacés par Mutterland et Bürgerin.

Il ne semblerait, à première vue, pas compliqué de remplacer Vaterland par Heimatland. Mais comme la formule est fixée par la loi sur l'organisation du Grand Conseil, il faudrait pour cela une votation populaire ! Lors de l'adoption de cette loi, après deux lectures, en 1980-1981, Mme Koch, déjà membre du Grand Conseil, n'avait pas soulevé d'objections.

Il y a bien quelques personnes pour penser qu'il s'agit d'une tempête dans un verre d'eau !... Le cas n'est, à notre connaissance, pas encore tranché.

Violence

La 10e Conférence féminine de l'Union démocratique du centre, réunie à Berne le 10 septembre, a demandé, dans une résolution adoptée à l'unanimité, qu'on inscrive dans la loi le droit de la victime à l'assistance judiciaire, une information dans les écoles pour garçons et filles, un soutien thérapeutique aux femmes violées et aux femmes battues. Dans une pétition adoptée également à l'unanimité, la Conférence a demandé que les autorités politiques attachent plus d'importance à la question de la violence contre les femmes, et, entre autres, qu'il y ait plus de femmes dans la police et les tribunaux. Mais aussi qu'on apprenne aux gens à se conduire en partenaires et qu'on offre une meilleure aide aux hommes qui battent leur femme.

Salaires moyens

Les statistiques de l'OFIAMT montrent toujours de grandes disparités entre les revenus des hommes et des femmes : le salaire horaire de l'ouvrier a été en 1982 de Fr. 16,70, pour l'ouvrière de Fr. 11,24. L'employé a touché Fr. 4 200.— par mois, l'employée Fr. 2 821.—. Le vendeur a gagné Fr. 3 328.—, la vendeuse Fr. 2 190.—.

Protection de la maternité

Le Conseil des Etats a décidé à son tour, par 28 voix contre 7, de recommander le rejet de l'initiative.

Initiative contre les licenciements

Le Conseil fédéral a décidé de proposer le rejet de cette initiative. Il en retient tout de même le principe de l'interdiction de licenciement pendant la grossesse et durant les seize semaines qui suivent l'accouchement. Le Message sur cette initiative sera soumis aux Chambres en avril prochain. — (pbs)